

Séance ordinaire du 2 septembre 2016

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL

Moment de réflexion

Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire.

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2016.
- 1.3 Adoption du règlement numéro 482-2016 modifiant le règlement numéro 459-2014 se rapportant au code d'éthique et de déontologie pour les élus de la municipalité de Lac-Simon.
- 1.4 Adoption du règlement numéro 483-2016 modifiant le règlement numéro 442-2012 se rapportant au code d'éthique et de déontologie pour les employés de la municipalité de Lac-Simon.
- 1.5 Suivi du MAMOT – États financiers 2015.
- 1.6 Rallye Défi 2016.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

- 2.1 Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois d'août et des salaires pour la période du 24 juillet au 20 août 2016.
- 2.2 Dépôt des rapports administratifs.
- 2.3 Dépôt de la correspondance.

3. GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

- 3.1 Fermeture des bureaux administratifs pendant le congé des fêtes 2016-2017.
- 3.2 Reconnaissance aux employés.
- 3.3 Autorisation à madame Alex-Sandra Périard de participer au « Grand Rendez-vous SST de la CNESST » 2016.

4. COMMUNICATIONS

- 4.1 Sondage des services de télécommunications.

5. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS.

- 5.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

6. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

- 6.1 Entériner le paiement de la facture du garage Benoit Trudeau inc. pour la réparation du camion Inter.
- 6.2 Subvention de 10 000 \$ - aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

6.3 Autorisation de faire un appel d'offres par invitation pour le traitement des fissures.

6.4 Rechargement des chemins des Simoneau, Désabrais et St-Laurent.

7. **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

7.1 Compte rendu de la réunion du CCU et CCE du 9 août 2016.

7.2 Dérogation mineure numéro 131 concernant l'implantation d'un bâtiment accessoire sur le lot 17-D-3 du rang 2 à Lac-Simon, dans la zone 22-H.

7.3 Dérogation mineure numéro 132 concernant l'implantation d'un bâtiment accessoire sur la Partie du lot 31 du rang 1 à Lac-Simon, dans la zone 36-V.

7.4 Dérogation mineure numéro 133 concernant l'implantation d'une galerie sur le lot 24-B-17 du rang 2 à Lac-Simon, dans la zone 29-H.

7.5 Dérogation mineure numéro 134 concernant l'implantation d'un bâtiment accessoire sur le lot 25-15 du rang 4 à Lac-Simon, dans la zone 32-M.

7.6 Résultats et commentaires des analyses d'eaux par la firme « Les Moules Zébrées C.D.T. »

7.7 Rénovation cadastrale mandat 2288 : Régularisation des chemins problématiques du côté Est de la municipalité.

8. **COLLECTES ET DISPOSITIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

8.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

9. **DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE**

9.1 Compte rendu du CDDÉ du 15 août 2016.

10. **ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES**

10.1 Programme Environnement – Plage – résultats d'analyse.

10.2 Compte rendu du Gymkhana.

10.3 OBNL suivi de l'AGA du 27 août 2016.

11. **POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS**

11.1 Suivi de la politique familiale et des aînés.

12. **DIVERS**

12.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

14. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

PROCÈS-VERBAL**1**

Session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **2 septembre 2016 à 20 heures** à la salle du conseil et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

Louise Houle Richard	Gilles Robillard	
	Michel Lavigne	Jean-François David

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jacques Maillé.

Mesdames Odette Hébert et Chantal Crête ont motivé leur absence.

Monsieur Jocelyn Robinson, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

Environ 14 personnes assistent à l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jacques Maillé souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

1.1

269-09-2016

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

1.2

270-09-2016

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2016.

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2016.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

1.3

271-09-2016

Adoption du règlement numéro 482-2016 modifiant le règlement numéro 459-2014 se rapportant au code d'éthique et de déontologie pour les élus de la municipalité de Lac-Simon.

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, toute municipalité doit avoir un code;

CONSIDÉRANT l'ajout des articles 7.1 et 16.1 le 10 juin 2016 à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

CONSIDÉRANT la réception d'un avis du gouvernement demandant aux municipalités de modifier leurs règlements;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du conseil du 12 août 2016;

CONSIDÉRANT QU'un projet du règlement numéro 482-2016 a été remis à la séance ordinaire du 12 août 2016;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de l'adoption du règlement numéro 482-2016 a été publié le 24 août 2016;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 482-2016;

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

ARTICLE 3

Le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ses employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 31.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

JACQUES MAILLÉ
Maire

JOCELYN ROBINSON
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

AVIS DE MOTION: 12 août 2016

ADOPTION DU RÈGLEMENT : 2 septembre 2016

RÉSOLUTION # : 271-09-2016

AVIS DE PROMULGATION
ET ENTRÉE EN VIGUEUR : 6 septembre 2016

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

272-09-2016

1.4

Adoption du règlement numéro 483-2016 modifiant le règlement numéro 442-2012 se rapportant au code d'éthique et de déontologie pour les employés de la municipalité de Lac-Simon.

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, toute municipalité doit avoir un code;

CONSIDÉRANT l'ajout de l'article 7.1 le 10 juin 2016 à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

CONSIDÉRANT la réception d'un avis du gouvernement demandant aux municipalités de modifier leurs règlements;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du conseil du 12 août 2016;

CONSIDÉRANT QU'un projet du règlement 483-2016 a été remis à la séance ordinaire du 12 août 2016;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de l'adoption du règlement numéro 483-2016 a été publié le 24 août 2016;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 483-2016;

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Il est interdit à tout employé de la municipalité de Lac-Simon de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

JACQUES MAILLÉ
Maire

JOCELYN ROBINSON
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

AVIS DE MOTION:

12 août 2016

ADOPTION DU RÈGLEMENT :

2 septembre 2016

RÉSOLUTION # :

272-09-2016

AVIS DE PROMULGATION

ET ENTRÉE EN VIGUEUR : 6 septembre 2016

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité**1.5**

273-09-2016

Suivi du MAMOT – États financiers 2015.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon n'a pas réalisé les études techniques et les évaluations nécessaires à l'application initiale de la norme du chapitre SP 3260 « Passif au titre des sites contaminés » du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers d'un organisme public doivent être accompagnés d'un rapport d'auditeur exempt d'une opinion avec réserve;

CONSIDÉRANT la réception d'un avis du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire demandant la collaboration de la municipalité afin de prendre les mesures nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon n'a pas prévu en 2016 les crédits budgétaires pour la réalisation de ces études;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil informe le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de son intention de procéder en 2017 aux études techniques et évaluations nécessaires à l'application initiale de la norme du chapitre SP 3260 « Passif au titre des sites contaminés » du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public;

QUE les deniers nécessaires soient prévus aux prévisions budgétaires 2017.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Monsieur Michel Lavigne se retire de la table des délibérations puisqu'il ne peut prendre part aux discussions, ni au vote. Le quorum est maintenu.

1.6

274-09-2016

Rallye Défi 2016.

CONSIDÉRANT le Rallye Défi 2016 qui aura lieu les 9 et 10 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'une épreuve de classement est prévue le vendredi 9 septembre entre 17 h et 20 h à la sablière/carrière située au 284, chemin du Tour-du-Lac;

CONSIDÉRANT l'autorisation obtenue de Service d'excavation Jacques Lirette inc.;

CONSIDÉRANT la demande reçue du Club Auto Sport Défi inc. pour le déroulement de cette activité et l'obtention d'un permis gratuit;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'évènement Rallye Défi 2016 les 9 et 10 septembre 2016;

QUE l'émission du permis soit sans frais.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Club Auto Sport Défi inc.

Monsieur Michel Lavigne reprend son siège.

2.

DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

2.1

275-09-2016

Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois d'août et des salaires pour la période du 24 juillet au 20 août 2016.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE la liste des chèques du mois d'août 2016 telle que déposée auprès des membres du conseil portant les numéros de chèques **13308 à 13384** totalisant un montant de **93 592,17 \$** soit adoptée;

QUE la liste des prélèvements soit les numéros **1525 à 1545** totalisant un montant de **18 431,44 \$** soit adoptée pour un montant total de chèques et de prélèvements de **112 023,61 \$** ainsi que les salaires pour le mois d'août soient et sont adoptés :

Salaires des employés du 24 juillet au 20 août	100 951,52 \$
Salaires des élus du mois d'août	<u>7 556,36 \$</u>
Total des salaires	108 507,88 \$
Comptes fournisseurs (chèques)	93 592,17 \$
Comptes fournisseurs (prélèvement)	<u>18 431,44 \$</u>
TOTAL des comptes et chèques	112 023,61 \$

ET QUE le maire, monsieur Jacques Maillé et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Robinson soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Lac-Simon.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Engagements de crédits.

Conformément aux dispositions du règlement numéro 412-2009, le directeur général et secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Jocelyn Robinson
Directeur général et secrétaire-trésorier

2.2**Dépôt des rapports administratifs.**

Les rapports mensuels des directeurs de service sont déposés aux membres du conseil pour analyse.

2.3**Dépôt de la correspondance.**

Une liste de la correspondance du mois d'août reçue à la mairie est déposée aux membres du conseil pour analyse.

3.**GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES****3.1**

276-09-2016

Fermeture des bureaux administratifs pendant le congé des fêtes 2016-2017.

CONSIDÉRANT l'arrivée de la période des fêtes 2016-2017;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de définir la période durant laquelle les bureaux seront fermés afin que les employés puissent épuiser leurs banques de temps;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la fermeture des bureaux de la municipalité du 23 décembre 2016 au 3 janvier 2017 inclusivement;

QUE les employés permanents prennent à même leurs congés, les jours requis, pour combler la période indiquée;

QU'un avis public indiquant la période de fermeture soit publié dans les endroits prévus.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Employés municipaux

3.2

277-09-2016

Reconnaissance aux employés.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent organiser une soirée de reconnaissance pour les employés municipaux le 10 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les conjoints (es) paient leur repas;

CONSIDÉRANT QUE tous les participants paient leurs consommations;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Robinson à préparer une réception pour l'ensemble de l'équipe municipale à l'occasion d'une reconnaissance aux employés municipaux;

QUE les deniers requis au paiement des frais n'excédant pas deux mille cinq cents dollars (2,500 \$) plus taxes soient pris à même les disponibilités du poste budgétaire, « Réception et relation publique numéro 02-11000-493 ».

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Employés

278-09-2016

3.3

Autorisation à madame Alex-Sandra Périard de participer au « Grand Rendez-vous SST de la CNESST » 2016.

CONSIDÉRANT Le Grand Rendez-vous SST de la CNESST, un incontournable en santé et sécurité du travail les 1^{er} et 2 novembre 2016;

CONSIDÉRANT la pertinence des ateliers présentés lors de cet évènement;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la participation de madame Alex-Sandra Périard à la formation de la SST 2016 de la CNESST les 1^{er} et 2 novembre 2016 au Palais du congrès de Montréal;

QUE ce conseil autorise une dépense de 475 \$ plus taxes pour les frais d'inscription;

ET QUE les frais de déplacement, d'hébergement et les repas soient remboursés selon la politique en vigueur;

ET QUE cette dépense soit ventilée selon les secteurs d'activités.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Madame Alex-Sandra Périard

4.

COMMUNICATIONS

4.1

Sondage des services de télécommunications.

Monsieur Michel Lavigne, conseiller explique aux citoyens présents le résultat du sondage des services de télécommunications effectué sur le territoire de la municipalité. Le sondage est transmis à la MRC de Papineau pour assurer la continuité des démarches auprès du gouvernement fédéral.

5.

INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

5.1

Aucun dossier à l'ordre du jour.

6.
TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

279-09-2016 **6.1**
Entériner le paiement de la facture du garage Benoit Trudeau inc. pour la réparation du camion Inter.

CONSIDÉRANT la réparation de la transmission sur le camion Inter 2003 des Travaux publics;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder aux réparations immédiatement;

CONSIDÉRANT le montant en cause;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil entérine le paiement de la réparation du camion Inter 2003 au montant de 7 078.71 \$ avant taxes au Garage Benoit Trudeau inc.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

280-09-2016 **6.2**
Subvention de 10 000 \$ - aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

CONSIDÉRANT l'aide financière supplémentaire dans le cadre de la subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier des chemins du Tour-du-Lac et de la Presqu'île à Lac-Simon;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins du Tour-du-Lac et de la Presqu'île pour un montant subventionné de 10 000 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification est constitué.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Ministère des Transports du Québec

281-09-2016 **6.3**
Autorisation de faire un appel d'offres par invitation pour le traitement des fissures.

CONSIDÉRANT la présentation d'une demande d'aide financière en vertu du Programme de Réhabilitation du réseau routier local;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise le traitement des fissures sur les chemins du Tour-du-Lac et le Rang 4 Sud;

CONSIDÉRANT la confirmation d'une aide financière au montant de 34 404.93 \$;

CONSIDÉRANT l'obligation d'effectuer un appel d'offres par invitation en vertu du code municipal;

CONSIDÉRANT l'obligation de transmettre au MTMDET la résolution d'adjudication du contrat;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE ce conseil autorise la direction générale à procéder à un appel d'offres publiques par invitation pour le traitement des fissures sur les chemins du Tour-du-Lac et le Rang 4 Sud.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Thierry Désormeaux, directeur des Travaux publics

282-09-2016

6.4

Rechargement des chemins des Simoneau, Désabrais et St-Laurent.

CONSIDÉRANT QUE les chemins des Simoneau, Désabrais et St-Laurent nécessitent des réparations;

CONSIDÉRANT la demande du directeur des travaux publics;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense maximale de 8 000 \$ plus les taxes pour des travaux d'entretien sur les chemins des Simoneau, Désabrais et St-Laurent;

ET QUE ce montant soit imputé au compte budgétaire 02-32000-521.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Thierry Désormeaux, directeur des Travaux publics

7.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1

Compte rendu de la réunion du CCU et CCE du 9 août 2016.

Les comptes rendus de la rencontre du 9 août 2016 des comités du CCU et du CCE ont été déposés pour analyse.

7.2

283-09-2016

Dérogation mineure numéro 131 concernant l'implantation d'un bâtiment accessoire sur le lot 17-D-3 du rang 2 à Lac-Simon, dans la zone 22-H.

Consultation publique sur cette demande, le maire, monsieur Jacques Maillé demande aux personnes présentes s'ils veulent intervenir sur cette demande de dérogation mineure;

Personne n'est intervenu;

Décision du conseil;

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2016

CONSIDÉRANT la demande telle que présentée et la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT la publication de la demande dans le journal Petite-Nation ainsi qu'aux deux endroits désignés dans la municipalité par le conseil;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation publique relative à la demande de dérogation mineure no 131;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 131 concernant l'implantation d'un bâtiment accessoire sur le lot 17-D-3 du rang 2 à Lac-Simon, dans la zone 22-H. L'empiètement demandé est de 1.91 mètres au lieu de 2.91 mètres.

La dérogation demandée a pour but de permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire dans la marge de recul latéral. L'empiètement demandé est de 1.91 mètres. La norme pour l'implantation d'un bâtiment accessoire en marge latérale dans la zone 22-H est de 3 mètres. Ce genre de dérogation contrevient à l'article 109, alinéa 1 du règlement de zonage U-12.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme
Propriétaire du lot 17-D-3 du rang 2

7.3

284-09-2016

Dérogation mineure numéro 132 concernant l'implantation d'un bâtiment accessoire sur la Partie du lot 31 du rang 1 à Lac-Simon, dans la zone 36-V.

Consultation publique sur cette demande, le maire, monsieur Jacques Maillé demande aux personnes présentes s'ils veulent intervenir sur cette demande de dérogation mineure;

Personne n'est intervenu;

Décision du conseil;

CONSIDÉRANT la demande telle que présentée et la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT la publication de la demande dans le journal Petite-Nation ainsi qu'aux deux endroits désignés dans la municipalité par le conseil;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation publique relative à la demande de dérogation mineure no 132;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 132 concernant l'implantation d'un bâtiment accessoire sur la Partie du lot 31 du rang 1 à Lac-Simon, dans la zone 36-V.

La dérogation demandée a pour but de permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire dans la marge de recul latéral. L'empiètement demandé est de 2.39 mètres. La norme pour l'implantation d'un bâtiment accessoire en marge latérale dans la zone 36-V est de 3 mètres. Ce genre de dérogation contrevient à l'article 109, alinéa 1 du règlement de zonage U-12.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme

Propriétaire de la Partie du lot 31 du rang 1

7.4

285-09-2016

Dérogation mineure numéro 133 concernant l'implantation d'une galerie sur le lot 24-B-17 du rang 2 à Lac-Simon, dans la zone 29-H.

Consultation publique sur cette demande, le maire, monsieur Jacques Maillé demande aux personnes présentes s'ils veulent intervenir sur cette demande de dérogation mineure;

Personne n'est intervenu;

Décision du conseil;

CONSIDÉRANT la demande telle que présentée et la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT la publication de la demande dans le journal Petite-Nation ainsi qu'aux deux endroits désignés dans la municipalité par le conseil;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation publique relative à la demande de dérogation mineure no 133;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 133 concernant l'implantation d'une galerie sur le lot 24-B-17 du rang 2 à Lac-Simon, dans la zone 29-H.

La dérogation demandée a pour but de permettre l'implantation d'une galerie dans la marge riveraine. L'empiètement demandé est de 2.13 mètres. La norme pour l'implantation d'une galerie en marge riveraine dans la zone 29-H est de 5 mètres. Ce genre de dérogation contrevient à l'article 94 du règlement de zonage U-12.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme

Propriétaire du lot 24-B-17 du rang 2

7.5

286-09-2016

Dérogation mineure numéro 134 concernant l'implantation d'un bâtiment accessoire sur le lot 25-15 du rang 4 à Lac-Simon, dans la zone 32-M.

Consultation publique sur cette demande, le maire, monsieur Jacques Maillé demande aux personnes présentes s'ils veulent intervenir sur cette demande de dérogation mineure;

Personne n'est intervenu;

Décision du conseil;

CONSIDÉRANT la demande telle que présentée et la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE la dérogation demandée respecte en tout point la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT la publication de la demande dans le journal Petite-Nation ainsi qu'aux deux endroits désignés dans la municipalité par le conseil;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation publique relative à la demande de dérogation mineure no 134;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 134 concernant l'implantation d'un bâtiment accessoire sur le lot 25-15 du rang 4 à Lac-Simon, dans la zone 32-M.

La dérogation demandée a pour but de permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire dans la marge riveraine. L'empiètement demandé est de 3 mètres. La norme pour l'implantation d'un bâtiment accessoire en marge riveraine dans la zone 32-M est de 5 mètres. Ce genre de dérogation contrevient à l'article 94 du règlement de zonage U-12.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme
Propriétaire du lot 25-15 du rang 4

7.6

Résultats et commentaires des analyses d'eaux par la firme « Les Moules Zébrées C.D.T. ».

Le maire, monsieur Jacques Maillé informe les citoyens qu'il a reçu de la firme « Les Moules Zébrées C.D.T. » un document commentant les résultats d'analyses d'eau pour l'été 2016. Toutes les analyses bactériologiques en 2016 sont classées A et confirme une amélioration de la qualité de l'eau par rapport à 2015. Ce document est disponible sur le site internet de la municipalité.

7.7

287-09-2016

Rénovation cadastrale mandat 2288 : Régularisation des chemins problématiques du côté Est de la municipalité.

CONSIDÉRANT la soumission reçue de François Gauthier, Arpenteur géomètre pour la rénovation cadastrale, Mandat 2288 - Régularisation des chemins problématiques du côté Est de la municipalité;

CONSIDÉRANT la liste des chemins problématiques déposée et les solutions proposées afin de les régulariser;

CONSIDÉRANT la présentation du 30 août 2016 aux membres du conseil municipal et les discussions avec la direction générale;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil octroi à François Gauthier, Arpenteur géomètre le Mandat 2288 - Régularisation des chemins municipaux;

QUE ce mandat exclut les lots BL2-34 et BL2-P (chemin des Hauteurs);

QUE la municipalité conserve le lot 32-P rang 2 tel que présenté au plan annexé et que la municipalité procèdera à l'adoption d'une résolution de fermeture du chemin;

QUE ce conseil autorise une dépense de 11 890 \$ plus taxes à François Gauthier, Arpenteur géomètre et qu'elle soit imputée au poste budgétaire 02-15003-417;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais notariés pour la réalisation de la présente résolution.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

François Gauthier, Arpenteur géomètre

8.

COLLECTES ET DISPOSITIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

8.1

Aucun dossier à l'ordre du jour.

9.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1

Compte-rendu du CDDÉ du 15 août 2016.

Monsieur Jean-François David informe les citoyens présents du compte rendu de la réunion du 15 août 2016.

Un document est déposé au conseil pour analyse. La prochaine rencontre aura lieu le 3 octobre 2016.

10.

ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1

Programme Environnement – Plage – résultats d'analyse.

La municipalité a reçu le rapport d'analyse de la plage municipale en date du 15 août 2016 et est classée dans la catégorie B étant « Bonne » par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. À la même période en 2015, l'analyse démontrait une catégorie C étant « passable ».

10.2

Compte rendu du Gymkhana.

Un bilan de l'activité du Gymkhana des 19, 20 et 21 août est présenté par le maire, monsieur Jacques Maillé.

10.3

OBNL suivi de l'AGA du 27 août 2016.

Le conseiller, monsieur Michel Lavigne donne le suivi du déroulement de l'assemblée générale annuelle de la Corporation de Loisirs, de la Culture et des Arts de Lac-Simon qui a eu lieu le 27 août 2016.

11.
POLITIQUE FAMILIALE ET DES ÂNÉS

11.1
Suivi de la politique familiale et des aînés.

Monsieur le Conseiller Jean-François David informe les citoyens des démarches qui auront lieu cet automne.

12.
DIVERS

12.1
Aucun dossier à l'ordre du jour.

13.
PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Certains citoyens partagent des commentaires et posent des questions.

14.
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

288-09-2016

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE la séance soit levée à 20 h 33.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

Jacques Maillé
Maire

Jocelyn Robinson
Directeur général et
secrétaire-trésorier